

## Gestion : les milieux ouverts du site

L'évolution naturelle de végétation conduit à la fermeture des habitats, c'est-à-dire au boisement progressif des prairies. Or, on cherche à maintenir des habitats ouverts ! Justement parce qu'ils risquent de disparaître sans entretien approprié... De plus, lorsque habitats ouverts et fermés alternent, il se crée une mosaïque d'habitats (et de paysages...) variés, qui favorise à son tour la diversité des espèces végétales et animales présentes.

### Les milieux ouverts du site Natura 2000

sont de deux types :

- les prairies " sèches " des coteaux calcaires : qui présentent une forte diversité floristique, notamment en orchidées. Certains papillons remarquables (Azuré du serpolet) s'y nourrissent, de même que les chauves-souris ... Ces prairies se rencontrent principalement sur les communes de Jugazan et Bellefond, sur une surface totale de 10 hectares.
- les habitats ouverts de la basse vallée : qui comprennent les prairies inondables et les mégaphorbiaies (Habitat caractérisé par une végétation dense et diversifiée de hautes herbes, présent sur sols humides). Prairies humides et mégaphorbiaies offrent gîte et couvert au Vison d'Europe, à la Cistude d'Europe, ainsi qu'à un grand nombre d'insectes parmi lesquels le Cuivré des marais et l'Agrion de Mercure (tous deux d'intérêt communautaire) ...

Ces zones humides jouent aussi un rôle important de régulation des crues et des étiages (en stockant d'importants volumes d'eau et les restituant en période sèche), et de protection de la qualité de l'eau en filtrant les polluants et matières en suspension.



## Conseils de gestion

### • La fauche tardive

La fauche tardive (entre le 15 juin et le 30 août) laisse le temps à la plupart des plantes de fructifier (donc de pouvoir disséminer leurs graines) et aux animaux de se reproduire. Elle s'applique aussi bien à une prairie qu'à une pelouse.

### • L'exportation de la matière organique

Il s'agit d'enlever de la parcelle le « foin » issu de la fauche. Cette méthode de gestion permet de conserver un milieu " pauvre " en éléments nutritifs. Or, lorsque le milieu est riche, on observe le développement vigoureux de certaines plantes (particulièrement les graminées, souvent « banales ») qui concurrencent les autres espèces et provoquent à terme leur disparition. A l'inverse, un milieu pauvre en éléments nutritifs permet d'observer la réapparition de nombreuses plantes à fleurs. Celles-ci attirent également un plus grand nombre d'insectes pollinisateurs qui nourriront à leur tour d'autres animaux... Et si la quantité de foin récoltée est moins importante, sa qualité nutritive sera plus élevée.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter :

Syndicat Mixte de Gestion des Bassins Versants Engranne et Gamage :

Lucile Stanicka  
05 57 55 25 25  
l.stanicka@girond.chambagri.fr

Sébastien Lavigne  
05 57 84 89 54  
sibv.engranne-gamage@wanadoo.fr

# Au fil de l'Engranne ...

LETTRE D'INFORMATION À DESTINATION DE L'ENSEMBLE DES USAGERS DU SITE NATURA 2000

N° 2,  
mars 2010

### EDITO :

Voici an déjà que le Document d'Objectifs, véritable plan de gestion du site Natura 2000 de la Vallée de l'Engranne a été validé et que la mise en œuvre des actions a commencé.

Concrètement, l'année écoulée a vu la réalisation des premières actions de restauration ou d'entretien des milieux naturels, et celle des premiers suivis des populations d'espèces animales remarquables (Cistude d'Europe notamment) qui fréquentent notre territoire.

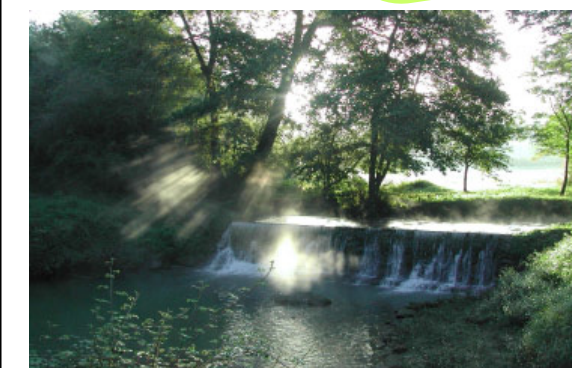
Nous ne sommes cependant encore qu'au début du chemin et souhaitons le poursuivre en 2010, avec des objectifs forts pour la préservation de la biodiversité avec le même souci de concertation et de participation des usagers à la vie du site...

Pour ce deuxième numéro du bulletin de liaison " Au Fil de l'Engranne ", nous avons donc souhaité mettre en lumière quelques exemples d'engagements concrets, pris par les usagers du bassin versant à travers des pratiques de gestion adaptées aux exigences de ces milieux et espèces fragiles. L'occasion de rappeler que chacun, à son échelle, a un rôle à jouer dans la préservation des milieux naturels qui font la richesse de notre territoire...

Bonne lecture à tous.

Alain Delburg,

Président du Syndicat mixte de gestion des bassins versants de l'Engranne et de la Gamage, et du Comité de Pilotage Natura 2000



### Nos projets pour 2010 :

- **Poursuivre la gestion des milieux naturels remarquables :** à travers les travaux de restauration des milieux portés par le Syndicat mixte de gestion des bassins versants, mais surtout la mobilisation des usagers du site,
- **Mieux connaître notre site et les espèces qu'il abrite,** par la conduite d'inventaires spécifiques. Seront concernés en 2010 : les invertébrés aquatiques, le Toxostome (poisson d'intérêt communautaire), et la Cistude d'Europe.
- **Améliorer la qualité de l'eau,** dont dépend l'état de conservation d'espèces patrimoniales. Ceci se fera par la diffusion et la mise en œuvre de « bonnes pratiques » de gestion et par l'aménagement de l'espace.

SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
DES BASSINS VERSANTS DE  
L'ENGRANNE ET DE LA GAMAGE



Tout propriétaire (ou son ayant-droit) qui le souhaite peut s'impliquer dans la démarche Natura 2000 de différentes manières. Plusieurs niveaux d'engagement pour la préservation de la biodiversité peuvent être ainsi choisis :

- l'adhésion à la charte du site : elle correspond à un engagement à mettre en œuvre un ensemble défini de bonnes pratiques pour la préservation des milieux naturels, ces pratiques n'occasionnant pas de surcoût de gestion. Le signataire peut bénéficier d'une exonération de la taxe sur le foncier non bâti.
- la signature d'un contrat Natura 2000 : pour faciliter la mise en œuvre de pratiques spécifiques, visant à maintenir ou restaurer des milieux naturels, et entraînant des surcoûts de gestion. Dans le cadre d'un contrat de gestion (pour des milieux ni agricoles ni forestiers), ces surcoûts peuvent être compensés par une subvention. Les contrats agricoles sont un cas particulier : ils prennent la forme de « mesures agroenvironnementales territorialisées », rémunérées en fonction des engagements pris par l'agriculteur.



**Nous recherchons des prestataires pouvant réaliser l'exportation de la matière organique (après fauche ou broyage), dans le cadre de contrats de restauration et d'entretien des prairies remarquables !**

**Si vous en connaissez, aidez-nous en nous le faisant savoir ...**

## Quelques exemples de contrats Natura 2000 conclus en 2009 :

### Entretien de l'ouverture d'une prairie mésophile de fauche

Un contrat a été signé avec un propriétaire pour l'entretien par fauche d'une prairie mésophile de 1,25 ha sur Jugazan. L'objectif est de maintenir cet habitat ouvert et de favoriser son retour vers l'habitat prioritaire de Pelouse mésophile sur marnes, au moyen de l'arrêt de la fertilisation et la pratique d'une fauche tardive (après le 15 juin).



### Entretien de l'ouverture d'une mégaphorbiaie

Un contrat a été signé avec un propriétaire pour le maintien de l'ouverture d'une mégaphorbiaie (prairie ou " friche " humide de fort intérêt floristique) à l'aide de pratiques adaptées : absence de brûlage, de drainage et de fertilisation, fauche entre le 15 septembre et le 15 février... Le contrat concerne une parcelle de 0,32 ha, remarquable à l'échelle du site Natura 2000 de l'Engranne, du fait du très bon état de conservation de l'habitat naturel d'intérêt communautaire.



### Protection d'une cavité à chauves-souris

Afin de protéger les colonies de chauves-souris du dérangement qu'occasionnerait la fréquentation d'une ancienne carrière de Lugason, dont l'accès a récemment été dégagé, une grille a été posée à l'entrée de la cavité.



## ZOOM :

*En 2009, deux personnes ont signé la Charte du site Natura 2000. L'un de ces premiers signataires est l'entreprise Les Granulats d'Aquitaine (groupe Lafarge), pour son site d'exploitation de Saint-Jean-de-Blaignac.*

*Loin d'être une formalité anodine, cet acte traduit l'engagement de cette entreprise pour la protection de la qualité de l'eau...*

*Explications avec Isabelle BAZIN, responsable environnement des Granulats d'Aquitaine :*



### Pourquoi adhérer à la Charte du site de l'Engranne ?

Signer la Charte, c'était la suite logique des démarches entamées dans le passé. Nous adhérons depuis 2009 à la charte Environnement de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM), pour l'ensemble de nos 11 sites en Aquitaine dont celui de St Jean de Blaignac. Cette Charte traduit la mise en œuvre d'une démarche de progrès continu, de manière à maîtriser et limiter l'impact de notre activité sur l'environnement.

Depuis 2008, l'eau que nous utilisons sur site est entièrement recyclée. Lors du lavage des granulats, l'eau se charge en particules fines; elle est traitée via un clarificateur et deux bassins de décantation puis réutilisée. Les prélèvements d'eau dans le milieu naturel (La Dordogne) ont ainsi baissé de 1 à 0,03 m<sup>3</sup>/T de granulats traités entre 2007 et 2009.

Depuis fin 2009 nous avons aussi amélioré la maîtrise des eaux de pluie qui ruissellent au sol en recueillant une partie des eaux et les intégrant au process. Enfin, l'élimination des déchets banals et dangereux est effectuée dans des filières agréées depuis de nombreuses années et la traçabilité complète est mise en place depuis 2007.

### La Charte entraînera-t-elle des modifications de vos pratiques ?

En signant la Charte Natura 2000, nous avons fait un pas de plus dans l'amélioration de nos pratiques : nous nous sommes engagés à laisser une bande de 5 m de large depuis la berge, de manière à éviter que des matériaux tombent et colmatent le lit de la rivière, lors du stockage des granulats ou lors du passage des camions. Nous avons donc légèrement modifié notre utilisation de l'espace.

Nous avons aussi appris qu'une plante envahissante se développait sur notre site. Désormais, avec l'aide des animateurs du site Natura 2000, nous la surveillerons et essaierons d'empêcher sa dissémination. Nous autoriserons également le recensement des espèces végétales et animales afin d'intégrer leur présence dans la gestion du site, au travers de la formation du personnel, l'adaptation des périodes de travaux,...

### Que cela vous apportera-t-il ?

Signer la Charte Natura 2000, c'est surtout une manière de faire reconnaître et de valoriser les efforts quotidiens des employés qui travaillent sur le site. C'est aussi une manière de s'intégrer à la vie locale en participant comme tous les acteurs du territoire à l'amélioration de la connaissance de notre patrimoine et à sa valorisation.

Enfin, le site d'exploitation étant situé juste au niveau de la confluence de l'Engranne et de la Dordogne, c'est important pour nous de garantir aux autres usagers du site Natura 2000 que nos activités professionnelles respectent les efforts qu'ils font de leur côté pour préserver la qualité de l'eau.